



COMITE DE DIRECTION
PREAVIS N° 266/2024
Relatif au budget 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2025 prévoit une utilisation de CHF 52'800.- du fonds de réserve divers STEP, une utilisation de CHF 287'600.- du fonds de réserve travaux futurs collecteurs et une utilisation de CHF 333'100.- du fonds de réserve pour travaux futurs eau.

Globalement, une utilisation de CHF 673'500.- est donc prévue sur les fonds de réserve des SITSE en 2025.

L'exploitation du réseau des collecteurs, 2^{ème} but optionnel, nécessite une augmentation de prix afin de faire face aux investissements à venir et à l'augmentation constatée des frais d'entretien. Le budget présenté intègre une augmentation de CHF 0.10 par m³, soit un passage de CHF 0.30 à CHF 0.40.

En dehors de ce qui précède, il n'y pas de changement significatif prévu pour l'année 2025.

Le budget 2025 est divisé en quatre parties :

- FRAIS ADMINISTRATIFS
- EXPLOITATION DE LA STEP (but principal épuration)
- EXPLOITATION RESEAU DES COLLECTEURS (2^{ème} but optionnel)
- EXPLOITATION EAU POTABLE (1^{er} but optionnel)



FRAIS ADMINISTRATIFS

Tous les frais administratifs des SITSE ont été regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne dans les comptes 465 – 467 – 810.

- 462.3002** Ajustement sur la base des charges effectives des dernières années et de projets en cours.
- 462.3010** Primes et adaptation salariales. Départ à la retraite, prévision d'une période de transmission.
- 462.3090** Augmentation en raison des frais de recrutement.
- 462.3099** Frais de formation, en partie remboursés.
- 462.3189** Mandat unique d'archivage modifié, entraînant une augmentation des frais contractuels, qui passent de 2 jours à 6 jours par an.



EXPLOITATION DE LA STEP

Pour le but principal *Exploitation de la STEP* il est prévu une utilisation de CHF 52'800.- du fonds de réserve divers STEP.

- 465.3010 Primes et adaptation salariales.
- 465.3099 Hausses liées à des frais de formation des exploitants de la STEP.
- 465.3122 Diminution basée sur les conditions tarifaires de 2025 pour un volume de traitement normal.
- 465.3132 Variation basée sur l'historique.
- 465.3141 Augmentation des entretiens ponctuels prévus. Notamment des antennes 4G et des remplacements d'éclairages.
- 465.3154 Variation basée sur les entretiens planifiés en 2024 et sur l'historique.
- 465.3189 Variation basée sur l'historique.
- 465.3220 L'estimation de la charge d'intérêts globale doit également prendre en considération le produit d'imputation du compte **465.4909**. En considérant les deux comptes, la charge d'intérêts estimée est de CHF 450'000.
- 465.3311 Le calcul des amortissements est établi sur la base d'une estimation des préavis qui seront bouclés.
- 465.3900 Participation de 30% aux frais administratifs.
- 465.4809 Prélèvement sur le fonds de réserve divers STEP correspondant à l'excédent de charges dans le budget 2025.



- 465.4905** Traitement par la STEP des eaux usées produites par l'exploitation de l'eau potable, estimé à CHF 30'000.- sur la base des volumes connus, se retrouve en charge dans le compte **810.3905**.
Impact de l'état du réseau des collecteurs sur le degré d'usure des installations de la STEP et de son réseau de pompage, estimé à CHF 50'000.-, se retrouve en charge dans le compte **467.3905**.
- 465.4909** Estimation des imputations internes de charges d'intérêts entre la STEP, les collecteurs et l'eau potable.



EXPLOITATION RESEAU DES COLLECTEURS

Pour le 2^{ème} but optionnel *Exploitation réseau des collecteurs* il est prévu une utilisation de CHF 287'600.- du fonds de réserve travaux futurs collecteurs.

- 467.3010** Primes et adaptation salariales.
- 467.3110** Augmentation et amélioration du matériel caméras suite aux bons résultats enregistrés avec les premières acquisitions.
- 467.3122** Revue de l'estimation de consommation électrique.
- 467.3141** Hausse essentiellement liée à la rénovation d'une station de pompage (tableau électrique, équipement dans la fosse, regard sur refoulement, etc.) et à des nouveaux contrats de maintenance.
- 467.3144** Poste principalement composé des campagnes de curage, et de l'entretien des cours d'eaux. La commune de Founex qui a le plus grand réseau, sera traitée dans le tournus 2025. Selon le retour des travaux réalisés en 2024 les frais d'entretien des collecteurs sont généralement à la hausse.
- 467.3220** L'estimation de la charge d'intérêts globale doit également prendre en considération la charge d'imputation interne du compte **467.3909**. En considérant les deux comptes, la charge d'intérêts estimée est de CHF 70'000.-. L'importante diminution s'explique par une part plus importante financée par imputation interne (à un meilleur taux) et par une diminution générale des taux par rapport aux hypothèses du précédent budget.
- 467.3310** Estimé sur la base des investissements prévus.
- 467.3900** Participation de 30% aux frais administratifs.
- 467.3905** Voir explications pour compte **465.4905**.
- 467.3909** Estimation des imputations internes de charges d'intérêts entre la STEP et les collecteurs.
- 467.4341** Augmentation de CHF 135'000 expliquée par l'augmentation du prix de CHF 0.10 par m3.
- 467.4809** Prélèvement sur le fonds de réserve travaux futurs collecteurs correspondant à l'excédent de charges dans le budget 2025.



EXPLOITATION EAU POTABLE

Pour le 1^{er} but optionnel *Exploitation eau potable* il est prévu une utilisation de CHF 333'100.- du fonds de réserve pour travaux futurs eau.

- 810.3010 Primes et adaptation salariales.
- 810.3099 Augmentation en raison de formations.
- 810.3110 Mise à jour sur la base des estimations de remplacements de compteurs.
- 810.3122 Diminution basée sur les conditions tarifaires de 2025 pour un volume de traitement normal.
- 810.3141 Entretien prévu sur la station des Saules et plus des frais courants.
- 810.3142 Divers travaux d'entretien dans le bâtiment administratif et la caserne des pompiers, notamment sur les fenêtres et la température des bureaux durant l'été. Le bâtiment a bientôt 20 ans.
- 810.3145 Moins de travaux d'entretien prévus.
- 810.3182 Moins d'interventions de tiers prévues.
- 810.3186 Ajustement globale des primes d'assurances.
- 810.3220 L'estimation de la charge d'intérêts globale doit également prendre en considération la charge d'imputation interne du compte **810.3909**. En considérant les deux comptes, la charge d'intérêts estimée est de CHF 395'000. La hausse s'explique par les investissements prévus sur les préavis en cours en envisagés.
- 810.3310 Ajustement sur la base des prévisions d'investissements.
- 810.3900 Participation de 40% des frais administratifs. Voir commentaire compte **465.3900**.
- 810.3905 Voir explications pour compte **465.4905**.



- 810.3909** Estimation des imputations internes de charges d'intérêts entre la STEP et l'eau potable.
- 810.4340** Estimation sur la base des comptes 2023 et 2022.
- 810.4351** Moyenne sur les dernières années.
- 810.4527** Augmentation liée à la refacturation des charges d'électricité en hausse. Pas pris en compte lors de l'établissement du budget 2024.
- 810.4809** Prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux futurs eau correspondant à l'excédent de charges dans le budget 2025.



En conclusion de son préavis, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil intercommunal des SITSE

Vu le préavis du Comité de direction N° 266/2024, relatif au budget de l'année 2025, objet régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;

DECIDE

d'approuver le budget de l'année 2025 tel que présenté par le Comité de direction.

Founex, le 10 octobre 2024.

Au nom du Comité de direction

le Président :
Claude Hilfiker

le Secrétaire :
S. Breugelmanns



